



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 111842

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications des élèves infirmiers eu égard à leurs conditions d'études, notamment le nonaccès aux services du CROUS et la franchise d'absence de trente jours. En effet, profession difficile, le métier d'infirmier est avant tout une vocation, dans laquelle beaucoup de jeunes s'engagent, certains qu'elle apportera à terme la satisfaction d'assurer un geste médical technique et précis ainsi qu'une disponibilité et un dévouement permanents à l'égard des patients. Aussi ces derniers semblent supporter des conditions d'études particulièrement astreignantes au regard des autres étudiants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire un point précis sur ces revendications et les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la formation des élèves infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111842

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12379